Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande

Comité Syndical

Séance du 15 décembre 2020 à 9h

DÉLIBÉRATION N°2020-12-6

Adhésion aux Programmes d'Actions pour la Prévention des Inondations de Rouen Louviers Austreberthe

Date de convocation : 26 novembre 2020

<u>Délégués présents</u>:

- Bertrand BELLANGER, Département de la Seine Maritime, titulaire
- Gérard CHERON, Département de l'Eure, suppléant
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Pierre BREUGNOT, Métropole Rouen Normandie, suppléant
- Hubert LECARPENTIER, CA Caux Seine Agglo, titulaire
- Bertrand PECOT, CC Roumois Seine, titulaire
- Jean-François BERNARD, CC du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire
- Frédéric DUCHÉ, titulaire, CA Seine Normandie Agglomération

Délégués titulaires excusés :

Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure Florent SAINT MARTIN, CU Le Havre Seine Métropole Bernard LEROY, CA Seine Eure Pascal BEHAREL, CC Lyons Andelle, titulaire

Pouvoirs:

Florent SAINT-MARTIN, CU Le Havre Seine Métropole, pouvoir à M. BELLANGER Bernard LEROY, CA Seine Eure, pouvoir à M. BELLANGER

Secrétaire de séance :

M. Hubert LECARPENTIER

Membres en exercice: 11 - Nombre de voix: 100

Quorum: 6

Membres titulaires présents ou représentés par un suppléant : 7

Pouvoir : 2 Votants : 9

Exposé des motifs

Le Programmes d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) de Rouen Louviers Austreberthe est animé par la Métropole Rouen Normandie. Son coût global initial est estimé à environ 1 M€ pour la période 2019 et 2021.

Le Président souligne que le SMGSN n'existait pas encore au moment de la création de ce PAPI. Par conséquent, bien que couvrant un large territoire sur l'axe Seine, le PAPI compte actuellement peu d'actions spécifique à la vallée de la Seine.

Considérant, qu'une révision du PAPI doit intervenir très prochainement, il convient d'adapter son programme d'actions à la nouvelle gouvernance sur la Seine liée à la création du SMGSN.

Par conséquent, deux nouvelles fiches actions sont proposées pour intégrer les études portées par le syndicat dans le programme du PAPI. Le fait d'inscrire ces opérations dans le programme permettra de bénéficier des subventions au titre du fonds Barnier.

La nouvelle maquette financière du PAPI n'est pas encore complètement finalisée, toutefois, au regard de l'intérêt à la fois technique et financier d'intégrer les actions du SMGSN dans le PAPI Rouen - Louviers — Austreberthe, le Président propose aux membres du Comité syndical de délibérer en fayeur d'une adhésion de principe à ce programme.

Délibération

Le comité syndical,

Vu la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages (titre II « risques naturels »),

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 portant modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et notamment ses articles 56 et 59 ;

Vu la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour les projets d'investissement ;

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion de la Seine normande,

Vu la note technique NOR : ECOT1904359C du 11 février 2019 relative au fonds de prévention des risques naturels majeurs ;

Considérant que le PAPI Rouen Louviers Austreberthe est primordial pour permettre de réduire la vulnérabilité du territoire au risque inondation et qu'à cette fin, il est nécessaire de conclure une convention fixant l'engagement financier des différents maîtres d'ouvrage concernant les actions à mettre en œuvre.

DECIDE

- D'approuver le principe d'une participation du syndicat mixte de gestion de la Seine Normande au Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations de Rouen Louviers Austreberthe pour les opérations le concernant,
- De désigner M. Bertrand BELLANGER en tant que représentant du syndicat au sein du Comité de pilotage du PAPI Rouen Louviers Austreberthe,

Le président du syndicat mixte de gestion de la Seine normande

Bertrand BELLANGER